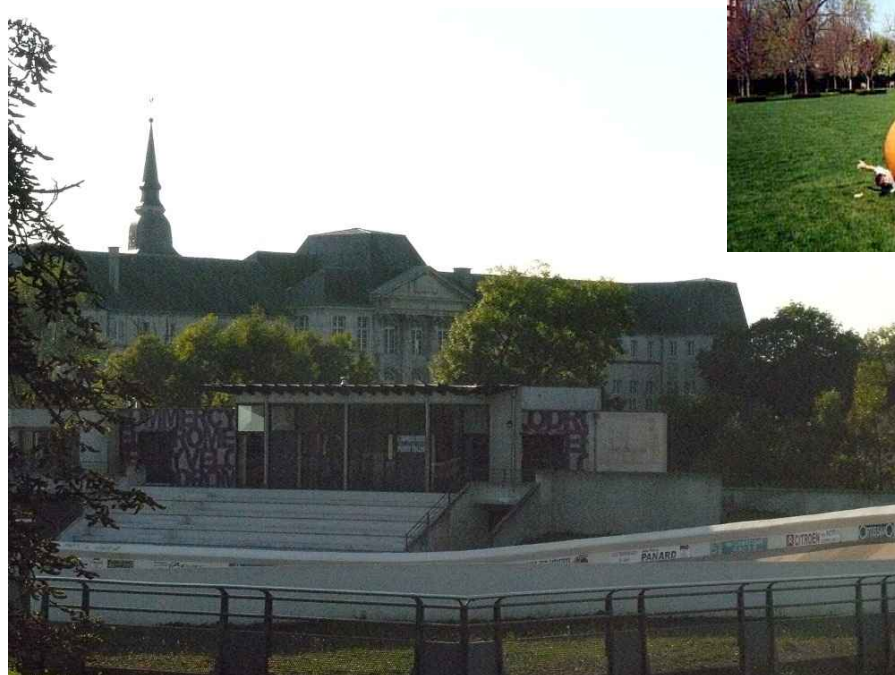


29 et 30 octobre 2011

1^{er} challenge national
de **BADMINTON**
à Commercy (55)



Lycée
Polyvalent
Henri Vogt
académie
Nancy - Metz



Ville de
Commercy



Table des matières

<u>Mot de la Présidente de la FNASCE</u>	3
<u>Mot du Délégué Régional</u>	4
<u>Mot de la Présidente ASCE 55</u>	5
<u>Mot du Directeur Départemental des Territoires de la Meuse</u>	6
<u>Mot du proviseur du lycée</u>	7
<u>Mot du Maire de Commercy</u>	8
<u>Mot du président du comité Meuse badminton</u>	9
<u>Présentation de la ville de COMMERCY</u>	10
<u>Les accès</u>	15
<u>L'hébergement</u>	17
<u>Installations sportives</u>	18
<u>La restauration et les lieux de convivialité</u>	18
<u>Règlement de la manifestation</u>	19
<u>Règlement sportif</u>	23
<u>Organisation des matchs</u>	27
<u>Programme du séjour</u>	28

Mot de la Présidente de la FNASCE

C'est dans la vallée de la Meuse, en Lorraine, que la FNASCE a confié à l'ASCEE 55 l'organisation du challenge national de badminton du 29 au 30 octobre 2011. Cette association, connue par son dynamisme et son sérieux a déjà travaillé en partenariat avec la Fédération pour les challenges nationaux de pétanque en 1999 puis en 2006, ainsi que pour l'organisation du congrès national en 1995.

C'est donc avec beaucoup de plaisir que nous retournerons retrouver nos amis lorrains, grands organisateurs de manifestations sportives et festives.

Je sais que Brigitte DUPONT, Hélène CLAUDÉ, David GÉRARD et leur équipe, en particulier Éric BACHELEZ jusqu'à très récemment VP Sport de l'ASCEE 55, font et feront tout ce qui est en leur pouvoir pour satisfaire les participants à ce challenge et en faire un souvenir inoubliable.

Qu'ils en soient ici remerciés pour l'organisation de ce premier challenge national de badminton FNASCE-ASCE.

Souhaitons longue vie à cette nouvelle discipline et espérons que 2011 sera un grand cru pour les participants.

Bonne chance à toutes et à tous et que les meilleur(e)s gagnent !

Joëlle GAU


Présidente de la FNASCE

Mot du Délégué Régional

1Le premier challenge national de badminton aura lieu les 29 et 30 octobre 2011 à Commercy. Nos amis de l'ASCE 55, Brigitte, Hélène, David et toute l'équipe vont mettre tout en œuvre pour vous accueillir comme nous savons si bien le faire dans notre belle région. Tout a été mis en place pour faire de ce nouveau challenge une réussite.

La ville de Commercy, le lycée, la ligue de lorraine et le comité Meuse de badminton sont enthousiasmés et sont partenaires de l'opération.

Bien sûr le développement durable aura une place importante : achats responsables, gestion des déchets et ouverture au public local pour la promotion du badminton et la mobilité en vélo.

Fort de leur expérience d'un congrès, des journées DASCE, d'un national de pétanque, mes amis Meusiens vous attendent, pour faire de cette nouvelle manifestation une réussite totale.

Alors à bientôt dans la région EST, et dans la Meuse.

Bonne chance à toutes et à tous,

Amicalement

Jean BOLLI
Délégué régional

Mot de la Présidente ASCE 55

Comme on dit, jamais deux sans trois. Nous voici à l'aube de l'organisation du troisième challenge national meusien. Je crois pouvoir dire que l'ASCE 55 ne peut pas dépasser cinq ans sans l'envie d'organiser un challenge fédéral : 1999, 2006 deux nationaux de pétanque et 2010 arrive... Lorsqu'à cette époque Eric, Vice-Président Sport et Brigitte, présidente ont proposé aux membres du comité d'organiser un challenge sportif au niveau national, l'équipe a répondu : allez allons-y, soyons fous... Pour l'activité et l'organisation, il s'agissait d'être innovant. Deux idées ont été évoquées : tournoi éco-responsable de billard ou de badminton. Connaissant l'engagement et les contacts de Brigitte dans le secteur du badminton, la candidature a été déposée....

Et nous voici repartis. Le lieu a été trouvé en partenariat avec la mairie de Commercy : il s'agit du lycée Henri Vogt. Après rencontre avec le Proviseur pour la mise à disposition des infrastructures et au vu de l'intérêt qu'il a manifesté, il n'y a pas eu d'hésitation. Sachant que le lycée a intégré la problématique de l'éco-citoyenneté à sa politique d'éducation, qu'il en a fait un axe de son projet d'établissement et qu'il a inscrit son initiative dans le cadre de l'Agenda 21 qui est un guide de mise en œuvre du développement durable, l'évidence s'est imposée. Tous les équipements dans un rayon de 1 à 10 mn à pieds dans une organisation engagée dans le développement durable, la manifestation éco-responsable était d'entrée sur le bon chemin.

Pour le reste, l'organisation se met en place :

- signature d'une charte développement durable par les membres du comité,
- premiers contacts très constructifs avec les acteurs locaux indispensables que sont la Mairie et l'Association Badminton Commercy,
- acteurs culturels et économiques ravis d'une telle initiative en Meuse,

et le projet se précise : expositions de démarches développement durable, opérations sur le thème de la sécurité en vélo, mise à disposition des vélos de la DDT 55, ouverture au public pour assurer la promotion du développement durable, gestion des déchets, achats durables...

Il ne manque plus que des compétiteurs et des accompagnateurs pour faire de ce projet une fête inoubliable et être les initiateurs des nombreux nationaux de badminton.

Nous comptons sur vous et sur votre éco-responsabilité.

La Présidente
Hélène CLAUDÉ

Mot du Directeur Départemental des Territoires de la Meuse

L'ASCE 55 a posé sa candidature pour l'organisation du Challenge national de badminton.

Cet événement important pour nos mouvements associatifs se déroulera les 29 et 30 octobre 2011. A ce titre, je remercie la FNASCE d'avoir retenu ce projet.

Pour son bon déroulement, l'ASCE a mobilisé différents partenaires que sont le Lycée de Commercy, la ligue lorraine de badminton, le comité Meuse et le club de badminton de Commercy, et la commune de Commercy.

Je tiens à m'associer personnellement, comme au nom de la direction à cette manifestation. Les membres du comité, porteurs de nos valeurs, ont décidé d'inscrire l'organisation de ce challenge dans une démarche éco-citoyenne. Ce dont je me félicite.

Je ne doute pas que la convivialité et l'amitié seront au rendez-vous.

Nous aurons ainsi tous à cœur de réserver le meilleur accueil aux participants de tous horizons, de leur faire découvrir et partager les joies et richesses de notre département meusien.

Venez nombreux pour participer ou pour encourager les équipes.

Denis Domallain
Directeur Départemental
des Territoires de la Meuse.

Mot du proviseur du lycée

Le lycée Henri Vogt de Commercy est un établissement à taille humaine (un peu plus de 800 élèves). Il accueille des jeunes provenant d'horizons très divers qui viennent y chercher une formation de qualité et diversifiée.

Par son large éventail de parcours de formations et de qualifications, il permet à ses élèves de trouver facilement la voie de la réussite.

Composé d'un Lycée Général et Technologique et d'une Section d'Enseignement Professionnel (S.E.P.), l'établissement scolarise des jeunes qui préparent les baccalauréats généraux (L, ES, S) et technologiques (Sciences et Techniques Industrielles, Sciences et Techniques de Gestion) et des élèves en 3^e à découverte professionnelle, en CAP, Baccalauréats professionnels des secteurs tertiaires et industriels. Le lycée accueille également des étudiants de BTS Maintenance Industrielle.

Toutes les conditions sont réunies pour que les élèves, quel que soit le parcours qu'ils ont choisi, soient placés en situation de réussite. L'excellence est un objectif de l'établissement et ce pour tous ces élèves. En cela il s'inscrit dans les objectifs généraux fixés aux lycées de favoriser les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur. Cela passe par un enseignement de qualité, des locaux et des équipements adaptés, l'aide apportée à ceux qui ont besoin d'un coup de pouce pour atteindre le niveau de qualification nécessaire à l'obtention de leurs diplômes, aux études supérieures et à une insertion harmonieuse dans la vie professionnelle.

Le lycée a su nouer des contacts solides avec ses partenaires dans le monde économique (nous travaillons avec de nombreuses entreprises qui accueillent nos élèves en formation), universitaire, artistique (classe théâtre), sportif et aussi dans le domaine international (l'établissement accueille deux classes européennes, l'une en allemand, l'autre en italien).

Les équipes qui m'entourent et moi même avons l'ambition de faire de cet établissement un pôle culturel et de formation fort et dynamique poursuivant ainsi une tradition de plus de quarante ans.

La réussite de tous et de chacun selon ses capacités et ses projets représente l'objectif numéro un du lycée Henri Vogt qui s'inscrit bien là dans les ambitions de l'école de la République.



Jean-Pierre DUBOIS

Proviseur.

Mot du Maire de Commercy

Commercy, ville sportive c'est une réalité tant par ses équipements que par ses associations sportives et son nombre de licenciés. L'invitation de l'ASCE 55 à partager l'organisation du challenge national de badminton a été accueillie par les élus avec enthousiasme et satisfaction.

Nul doute que les compétiteurs garderont sans nul doute le meilleur souvenir de notre ville : des installations sportives de qualité, mais aussi un patrimoine hors norme, le Château Stanislas, le musée de la céramique et des Ivoires, le Prieuré de Breuil, un patrimoine à visiter et à déguster, la madeleine et maintenant la truffe de Meuse. Mais notre plus beau patrimoine résidera dans l'accueil de tous les commerçants, sportifs et autres

Le badminton a depuis peu la place qu'il mérite au hit parade de nos plus fidèles associations commerciales, cette manifestation mettra la lumière sur un sport spectaculaire, exigeant et accessible à tous et fera naître, nous l'espérons de nombreuses envies de le pratiquer.

Bienvenue à ce challenge, bienvenue à tous les compétiteurs, merci aux organisateurs et que les meilleurs gagnent dans le plus pur esprit du sport et du fair play.

Le Maire
Bernard Muller

Mot du président du comité Meuse badminton

C'est en ma qualité de président que je suis, ainsi que toute l'équipe du comité, fier de pouvoir accueillir ce championnat de niveau national à Commercy en Meuse.

Nous serons tous motivés pour montrer que le badminton est un sport complet, qui respecte des règles bien précises et qui a bien sa place aux Jeux Olympique en mettant à disposition des officiels lors de ces deux journées pour une bonne organisation.

Sourire, amusement, fairplay doivent néanmoins rester les mots d'ordre malgré la compétition et l'envie de gagner.

La fédération compte aujourd'hui plus de 150 000 licenciés et tend encore à se développer. Et c'est ce genre de manifestation qui nous permet de montrer ce qu'est ce sport encore méconnu.

Je finirai donc par un grand merci d'avance aux bénévoles qui s'investiront dans ce projet, aux officiels de la Meuse et de la ligue Lorraine et également aux joueurs qui tenteront l'expérience de cette compétition.



Le Président
CAYEL CYRIL

Présentation de la ville de COMMERCY

Évidemment la madeleine contribue à la renommée de Commercy au-delà de nos frontières. Mais Commercy c'est aussi l'empreinte du 18ème siècle laissée par le prince de Vaudémont et surtout Stanislas Leszczynski.



Blason formé de gueules aux trois demoiselles d'argent rangées en fasce, au chef cousu d'azur semé de croix pommetées au pied fiché aussi d'argent.

Devise "Qui mesure dure".

I : Histoire de Commercy

Au Moyen-Âge, enfermé dans ses remparts, Commercy se développe autour de la forteresse de ses "damoiseaux". La ville, partagée entre deux seigneuries, jouit d'un statut juridique particulier lui conférant une quasi-indépendance entre le royaume de France, et les duchés de Bar et de Lorraine.

La ville a gardé des témoignages de cette époque : château, prieuré, bailliage, hôpital.

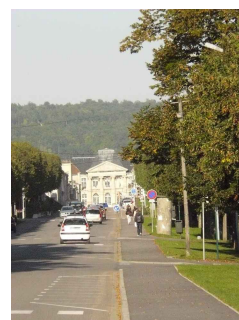
Pour l'essentiel, le patrimoine historique et artistique appartient au 18ème siècle, âge d'or de la Cité. Mais elle subit une profonde mutation liée à une urbanisation croissante et à de vastes transformations architecturales. Dès lors, s'entrouvre une période de construction opportune : Commercy ne cessera alors de se développer. Ici aussi, le 20ème siècle sera marqué par l'intervention de l'Ecole de Nancy. Précieux témoignage de ce courant artistique : une pharmacie « Art Nouveau » au centre ville.

On peut aussi y visiter le musée de la céramique et des ivoires, deuxième collection de France.



- **Le château STANISLAS**

Avec deux seigneurs, Commercy avait deux châteaux. Le château Bas a aujourd'hui totalement disparu. L'autre forteresse, le château haut, une dernière fois assiégée par Vauban en 1653, est transformée par le cardinal de Retz qui en fait sa résidence. C'est au prince de Vaudémont que l'on doit le château actuel. En 1708, il acquiert la principauté de Commercy et reconstruit le château. Pourtant, l'Histoire ne retiendra que le nom de Stanislas qui prit possession de Commercy en 1745 et fit du château un "enchantement" pour ses visiteurs.



- **Le prieuré de BREUIL**

Fondé avant le XI^e siècle, le prieuré bénédictin Notre Dame de Breuil, après avoir appartenu à l'abbaye de Molesme, adhère à la congrégation Saint Vanne et Saint Hydulphe au XVII^e siècle.

Les bâtiments conventuels sont entièrement reconstruits au début du XVIII^e siècle par dom Durand à qui l'on doit également ceux de l'abbaye de Moyenmoutier.

Après , les bâtiments abritent les gendarmes et le sous-préfet puis, à partir de l'École Normale de garçons. L'église prieuriale, menaçant ruine, est démolie en 1810.



- **Place Charles de Gaulle**

Créé au XIV^e siècle hors des remparts, ce quartier fut longtemps un pôle économique et administratif. Début XX^e siècle, il demeure le centre attractif de Commercy, grâce au marché couvert et au kiosque, lieux de vie, d'échanges et de rassemblements pour tous les Commerciens.



- **II : Économie locale**

L'économie est soutenue par la professionnalisation du 8^e régiment d'artillerie, installée depuis 1963 dans la commune. La réforme de la carte de militaire présentée en 2008 prévoit son remplacement ou sa suppression. La commune dispose également d'une industrie sidérurgique, métallurgique et alimentaire.

- **La madeleine :**

La madeleine de Commercy est née dans les cuisines du roi Stanislas vers 1750. Difficile de pouvoir en dire plus. "Il y aura probablement toujours à se demander quel en fut l'inventeur qui restera inconnu" regrettait déjà en historien Charles Dumont.

Pour satisfaire la gourmandise de leur maître, les cuisiniers de Stanislas rivalisent d'imagination. On leur doit quelques desserts fameux comme l'Ali-baba, l'ancêtre du baba au rhum, biscuit fortement aromatisé de safran et mouillé au vin de Malaga. La mode était alors aux turqueries. Sans conteste, la madeleine appartient à cet héritage. Des cuisines ducales, la madeleine passe aux salons de Versailles. Fille de Stanislas, Reine de France, Marie Leszczyńska la fait servir à ses hôtes.

Après la mort de Stanislas en 1766, un de ses pâtisseries s'installe à son compte à Commercy avec les secrets de la madeleine. Pour certains, il s'agit de Pantaléon Colombé, ancêtre d'une famille d'aubergistes, de pâtisseries et de boulangers qui se transmettront le secret entre eux. "Au nombre des bons faiseurs, la famille des Colombé est depuis longtemps, avec justice, en bonne réputation" dira d'elle Dumont : "Jusque vers 1817, la madeleine fit peu de progrès. Un pâtissier, en rivalité avec ses confrères, s'avisa, pour leur jouer pièce, de baisser le prix et de donner la recette à tous venants. Ses adversaires ne purent se tirer d'embarras qu'en baissant eux-mêmes le prix de moitié et en améliorant la qualité. Si le public a gagné à cette petite guerre, les combattants y ont fait un profit encore plus grand; aujourd'hui ils en confectionnent plus de douzaines qu'ils n'en faisaient jadis d'unités".

Si on en croit Charles Dumont, qui fut témoin de cette guerre picrocholine, le nombre de madeleiniens s'accroît alors notablement. Un demi-siècle plus tard, en août 1870, le secrétaire de Bismark qui venait de pénétrer dans Commercy avec le chancelier et les troupes prussiennes, note dans son journal : "A la porte des maisons, on lisait fréquemment cette enseigne fabrique de madeleines. Ce sont des biscuits en forme de petits melons qui ont une grande réputation en France. Nous eûmes donc soin d'en envoyer quelques boites dans la patrie".

Le 26 juillet 1852, Louis Napoléon inaugure la ligne de chemin de fer Paris-Strasbourg. A Commercy, après les discours d'usage, la suite impériale rejoint le nouvel "hôtel de Paris" pour une petite collation où trônent les madeleines produites par le pâtissier de la maison. Le 13 octobre 1874, un arrêté préfectoral autorise la vente des madeleines sur le quai de la gare.

La confrérie des compagnons de la madeleine de Commercy est créée en 1963 à l'initiative des Maîtres madeleiniens, et de membres du Syndicat d'initiatives de l'époque. Les statuts de l'association « Loi 1901 » sont déposés le 1^{er} juin 1964 avec pour but de « Faire connaître et apprécier partout et en tous lieux, mais aussi protéger et conserver, la qualité de cette spécialité locale : Madeleine de Commercy ».



- **Les forges :**

Si Commercy est aujourd'hui la cité de la madeleine, son nom fut longtemps aussi associé au monde industriel avec Commercy-soudure, fabricant de postes à souder de haute qualité. Cette activité, dont la mémoire est encore vivace, est issue de l'existence des forges de Sampigny, Boncourt, Vacon, Vadonville et Commercy.

La forge, dont la présence est avérée dès le Moyen-Age, a été détruite. En 1665, l'acte de vente de la seigneurie de Commercy par le cardinal de Retz à la princesse de Lillebonne stipule que le cardinal devra la rétablir. Dumont signale sa reconstruction en 1680.

Le travail sidérurgique représente alors le mode d'exploitation par excellence de la propriété forestière. La transformation d'une partie de la réserve forestière en charbon de bois pour la fonte et le fer suppose que l'on retire de cette opération une plus-value supérieure à la simple consommation du bois brut. La forge s'insère ainsi dans la chaîne de gestion et de l'exploitation du domaine. On ne peut penser fer sans penser bois, non seulement à cause de la nécessité technique du combustible végétal mais d'abord parce que la rentabilité globale de la forêt ne s'opère pour les maîtres de forge et les propriétaires que par l'industrie sidérurgique. Le schéma traditionnel allié à un haut-fourneau des feux d'affinerie pour transformer la fonte en acier ainsi que des ateliers spécialisés comme des platineries ou des tréfileries. Pour rationaliser la production et en particulier limiter le déplacement des lourdes gueuses de fonte, on s'efforce de regrouper tous ces ateliers sur un même site.

Comme à Boncourt, ce n'est pas le seigneur de Commercy qui finance la reconstruction de la forge. Nicolas Clause, marchand platinier établi à Chauvency- Saint-Hubert apporte les fonds et le savoir-faire nécessaire. En échange, par un bail emphytéotique passé le 15 juillet 1706, la princesse de Lillebonne lui abandonne le site pour 99 ans, moyennant un cens annuel de 100 livres. Le bail porte sur le terrain de la forge de Commercy situé sur un bras de la rivière de Meuse avec tous les bâtiments en l'état dans lequel ils se trouvent, après l'incendie de la forge.

III L'environnement

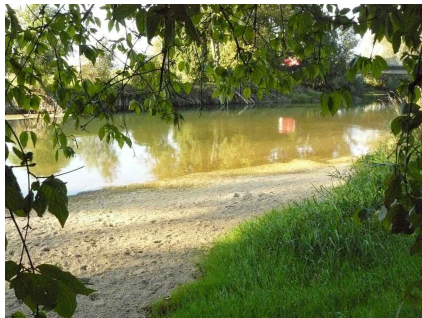
- **Le fleuve Meuse :**

La Meuse est un fleuve long de 950 km, elle traverse la France, la Belgique et les Pays-Bas et se jette dans la Mer du Nord. Il est classé en réserve naturelle du barrage des allemands au pont de la route départementale 36 soit sur 180 m de long.

Le site Natura 2000 de la vallée de la Meuse est situé dans le département de la Meuse, et s'étend tout au long du fleuve en marge des villes de Saint-Mihiel, Commercy et Verdun, dans la partie ouest du Parc naturel régional de Lorraine.

Le port et l'aire de camping cars de Commercy se trouvent sur une rive du canal de l'Est, à 5 mn à pieds du centre ville. Le canal de l'Est est un canal qui relie la Meuse et la Moselle à la Saône.

Surnommé le "port Aldi" par les bateliers, de nombreux commerces et services sont effectivement facilement accessibles depuis cet endroit calme et verdoyant.



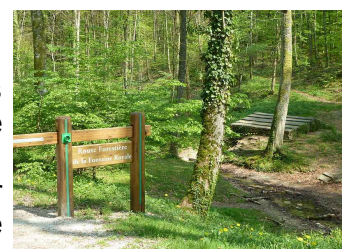
- **La forêt :**

2324 hectares, c'est la superficies de la forêt commerciale. Il s'agit de forêts communales ou domaniales issues du démembrement de la principauté de Commercy.

Commercy était ainsi la cité des "Plaisirs royaux" de Stanislas qui aimait y venir pour la chasse et pour y recevoir ses invités. Tout le massif est sillonné de « tranchées », allées permettant d'accéder aisément à cheval ou en carrosses à n'importe quel point du massif. Pour maintenir le gibier sur place, des points d'eau sont aménagés. Créée par le cardinal de Retz, la tranchée Cardinal, la Fontaine Royale sert d'abord à cela. Le massif forestier est aussi une source de revenus. C'est pour valoriser ce patrimoine que sont créés au début du XVIIIème siècles les hauts fourneaux de Vadonville et Boncourt qui alimentent les forges de Commercy.

Dans ces bois on trouve : l'Etang, le parcours de santé, l'arboretum et des orchidées.

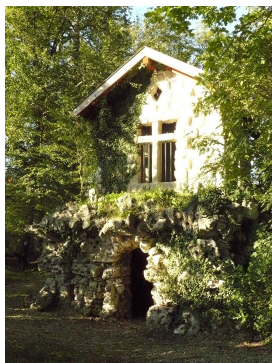
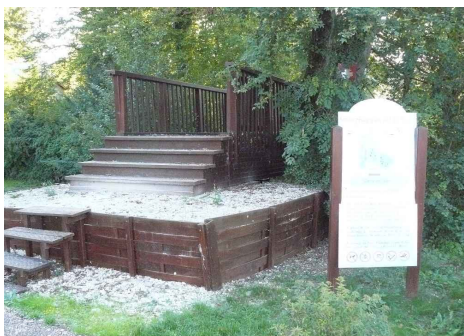
Depuis 2004, la commune a reçu la certification forestières pour sa forêt. (PEEC)



- **le sentier pédagogique de l'île Malard :**

Une petite île au milieu de la Meuse, aménagée au début du XXe siècle par un passionné de pisciculture et dédiée aujourd'hui à la faune et à la flore de la vallée de la Meuse.

En 1989, M et Mme Malard ont fait don de la propriété à la ville de Commercy sous réserve que cet espace soit mis à la disposition des commerçants et devienne un site ornithologique et piscicole.



- • **Le jardin de Bussy :**

Jardin à l'anglaise de 3 500m², fleuri toute l'année. Collections de vivaces, arbustes rares, rosiers et plantes grimpantes.

IV Culture et loisirs :

Vous pourrez trouver sur Commercy :

- un vélodrome
- un boulodrome
- un musée
- une école de musique
- un cinéma
- une discothèque.....

Les accès

Par la route :



– En venant de Nancy et de l'autoroute A31, suivre la RN 4 direction Paris, sortie VOID-VACON, COMMERCY.



– En venant de Paris, prendre la RN 4, sortie VOID-VACON, COMMERCY

– En venant de l'A4 en passant par Verdun, sortie Verdun-Voie Sacrée, direction Verdun et Nancy puis Saint-Mihiel.

Par le train :



– TGV jusqu'à la gare Meuse TGV et navette jusque Commercy



– TGV jusque Bar le Duc et TER jusque Commercy

Par Avion :

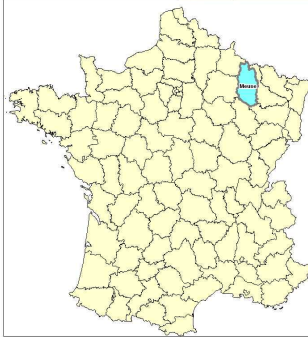
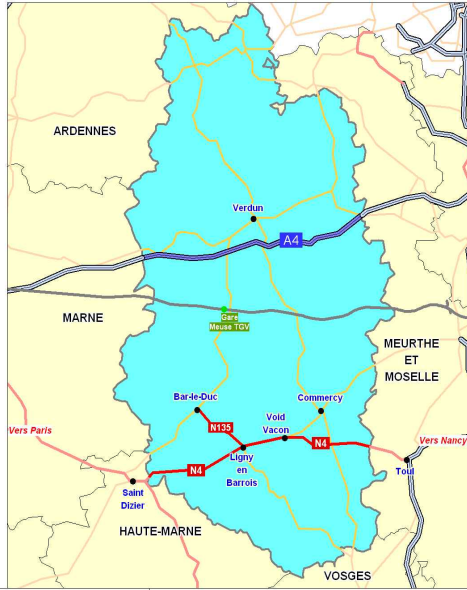


– Aéroport Metz-Nancy Lorraine, liaison avec Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lille, Brest, etc... une navette pourrait être organisée en fonction des demandes.

Par voie d'eau



– La ville est desservie par le Canal de l'Est branche Nord qui relie la Meuse et la Moselle à la Saône.



L'hébergement

- **En priorité l'internat du lycée Henri Vogt :**



L'internat du lycée a une capacité totale de 90 couchages.

Il offre depuis sa rénovation des chambres de 2 ou 3 lits équipées de lavabos et bureaux.

Chaque étage est pourvu de toilettes et de douches. Des salles sont aménagées pour la détente.

À noter que les draps, couvertures et affaires de toilettes pour l'internat ne sont pas fournis.

Localisation :

Rue Monplaisir
55200 Commercy

Pour plus de photos et une visite complète du site, rendez vous sur le site de l'ASCE 55 :
<http://www.fnascee.org/visite-des-hebergements-a14884.html>

- **Hôtel de la Madeleine :**



Les chambres sont assez grandes, confortables et climatisées.

À souligner la présence de volets et les fenêtres sont bien isolantes. La propreté y est remarquable. Le lieu est très calme .

Les parkings ne manquent pas. La salle de restaurant est claire et vaste.

Les petits déjeuners en libre service sont très bien achalandés. Rien ne manque et chacun se sert à volonté.

Localisation :

Rue Breuil
55200 Commercy

Pour plus de photos et une visite complète du site, rendez vous sur le site de l'ASCE 55 :
<http://www.fnascee.org/visite-des-hebergements-a14884.html>

Installations sportives



Le gymnase du Lycée est doté de deux salles de sport.

Un balcon accueille les visiteurs souhaitant suivre le déroulement de la compétition.

Un hall d'entrée vaste et lumineux, permet qu'accueillir aisément une buvette.

À noter que les chaussures de ville ne seront pas autorisées dans le gymnase. Les chaussures utilisées dans les salles ne pourront pas être utilisées dehors. Les sorties du gymnase seront contrôlées.

Pour plus de photos et une visite complète du site, rendez vous sur le site de l'ASCE 55 : <http://www.fnascee.org/visite-des-hebergements-a14884.html>

La restauration et les lieux de convivialité

La restauration



Durant toute la durée de la compétition, les repas seront pris dans la salle de restaurant du Lycée Henri Vogt.

Le repas spectacle du samedi soir se déroulera à la Salle des Roises.

Pour plus de photos et une visite complète des sites, rendez vous sur le site de l'ASCE 55 : <http://www.fnascee.org/visite-des-lieux-de-convivialite-a14893.html>

Les lieux de convivialité



Sportifs et accompagnateurs pourront se retrouver dans des lieux conviviaux durant la manifestation : aussi bien dans la salle de détente de l'internat que dans le hall du gymnase.

Pour plus de photos et une visite complète des sites, rendez vous sur le site de l'ASCE 55 : <http://www.fnascee.org/visite-des-lieux-de-convivialite-a14893.html>

Des navettes seront mises en place pour les déplacements vers les lieux d'hébergement, les installations sportives, la salle des fêtes et pour les visites culturelles.

Règlement de la manifestation

Article 1: Lieu et dates du challenge

Placé sous l'égide de la Fédération Nationale des Associations Sportives Culturelles et d'Entraide au Ministère de l'Écologie, de l'Énergie du Développement Durable et de la Mer, le challenge se déroulera les 29 et 30 octobre 2011. La compétition aura lieu dans le gymnase du Lycée Henri Vogt. L'accueil se fera également dans l'enceinte du lycée.

Les matchs débiteront le samedi matin à partir de 9h00.

Durant tout le week-end, une buvette sera à votre disposition dans les gymnases et vous proposera des salades maison, des sandwiches BIO, des boissons BIO, du café commerce équitable, des gâteaux maison... Une attention toute particulière sera accordée à l'utilisation de produits de qualité, à la limitation des déchets et/ou à leur recyclage.

Article 2 : Participants autorisés

Sont admis à participer :

- les adhérents employés dans les services ou les écoles du ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des transports et du logement (MEDDTL) qu'ils soient titulaires, auxiliaires, contractuels ;
- Les agents adhérents de ASCE travaillant dans une direction départementale des territoires (et de la Mer) (DDT(M)) qu'ils soient titulaires, auxiliaires, contractuels ;
- les agents du MEDDTL adhérents d'une ASCE employés dans une autre direction départementale interministérielle ou dans une préfecture ;
- les agents du MEDDTL adhérents d'une 'ASCE en position de détachement ou de mise à disposition ;
- les adhérents ayant appartenu à l'ex ministère de l'Équipement ;
- les stagiaires des écoles de l'Équipement, y compris les étrangers dans le cadre des échanges culturels ;
- le conjoint ou le concubin et leurs descendants directs à charge âgés de 13 à 25 ans non révolus ;
- les autres enfants de 25 ans et plus des adhérents employés dans un service du MEDDTL ou d'une DDT(M) : ils devront être en possession d'une carte d'adhérent individuelle et présenter celle du parent adhérent sur laquelle figurent les nom, prénoms et date de naissance de l'enfant ;
- les retraités de l'ex ministère de l'Équipement et du MEDDTL ;
- les retraités du MAAPRAT ayant travaillé dans une DDEA ou une DDT(M) à la condition qu'ils aient été adhérents d'une ASCE durant leur activité.
- Les équipes partenaires de l'ASCE organisatrice

Les adhérents extérieurs sont autorisés à participer dans la limite de 1/3 d'une équipe constituée.

NB : Les enfants mineurs devront fournir une autorisation parentale leur permettant de participer au challenge et devront être accompagnés d'un adulte responsable (en l'absence d'un parent, l'adulte responsable est nommé dans l'autorisation parentale).

Article 3 : Responsabilité des présidents

Tous les participants à un challenge sont placés sous la responsabilité du président de l'association d'appartenance. Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la commission de discipline fédérale.

Article 4 : Obligation des participants

Les participants et accompagnateurs ont une tenue correcte en tous lieux et en toutes circonstances (épreuves, repas, spectacles, allocutions, distribution des récompenses, etc.) pendant toute la durée de la manifestation. En cas de détérioration de matériels, les frais sont à la charge des auteurs ou de l'association qu'ils représentent.

Article 5 : Commission de contrôle

Une commission de contrôle est mise en place durant toute la durée du challenge. Elle a pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des concours. Cette commission est en droit de s'opposer à la participation d'un concurrent présentant un matériel qu'il jugerait déficient ou dangereux ou s'il ne répond pas aux exigences du contrôle.

Elle est constitué :

- > du vice-président sport de l'association organisatrice,
- > du délégué régional ou de son suppléant,
- > du membre du comité directeur de la fédération,
- > du responsable de l'ASCE 55 en charge du challenge de badminton
- > du représentant de la commission permanente des sports. Celui-ci ne prend aucune décision en cas de problème. Son rôle se limite à informer et à conseiller le comité.

La commission de contrôle peut, pour faciliter sa prise de décision, s'adjoindre toute personne qu'elle juge utile, un des arbitres, par exemple.

Les litiges sont examinés et tranchés par la commission de contrôle. Le membre du comité directeur fédéral à voix prépondérante. Dans le cas où l'association organisatrice est concernée par un litige, le délégué régional et le membre du comité directeur de la fédération prennent seuls la décision.

Les décisions de cette commission sont sans appel.

Article 6 : Contrôle des engagements

a) à l'inscription

Chaque association participante fournit à l'organisateur la fiche récapitulative des inscrits dûment remplie, datée et signée par le président d'appartenance qui doit comporter les mentions suivantes :

- l'identité et la filiation du participant
- le numéro de la carte d'adhérent ASCE à jour de la cotisation 2011
- la date du certificat médical ou de la licence de la fédération de tutelle concernée.

Elle joindra :

- l'original ou la copie du certificat médical portant la mention de non contre indication à la pratique du badminton datée de moins d'un an à la date du challenge
- > ou de la licence de la fédération sportive de tutelle
- > ou copie de la date de la carte d'adhérent portant le cachet du médecin daté et signée
- la copie de la carte d'adhérent ASCEE

Une personne ne figurant pas sur la liste transmise par son président à l'organisateur ne pourra prendre part au challenge, de quelque manière que se soit.

b) - au moment du challenge

Le contrôle de la liste nominative est effectué par le membre de la commission permanente des sports assisté du représentant fédéral qui s'assure que l'identité des participants d'une association correspond à la liste signée par le président de cette dernière.

Chaque participant doit présenter :

- la carte d'adhérent à son ASCEE (uniquement sur le support fourni par la FNASCEE) à jour signée avec la photo apposée
- une pièce d'identité, dans le cas où la photo n'est pas apposée
- en plus pour l'enfant d'agent : la carte de son parent adhérent et sa carte individuelle d'adhésion et l'autorisation parentale s'il est mineur non accompagné d'au moins l'un de ses parents.
- Les équipes « Partenaire » fournissent un justificatif d'appartenance à l'entreprise et une pièce d'identité.

NB : seules les cartes d'adhésion fournies par la FNASCE sont reconnues.

Article 7 : Assurances et couvertures des risques

La FNASCE est titulaire d'un contrat « Responsabilité Civile » couvrant tous les sinistres pouvant survenir à l'occasion de la manifestation et dont la responsabilité pourrait lui être imputée. L'association organisatrice est assurée en responsabilité civile par le contrat fédéral pour l'organisation de la manifestation.

Les participants sont couverts en « individuel accident » dans la limite des garanties prévues par le contrat. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent de l'ASCE.

La FNASCE et l'ASCE organisatrice déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels.

Le contrat ne couvre pas les biens appartenant ou confiés à l'adhérent, y compris ceux utilisés pour la compétition. Il lui est fortement conseillé de souscrire une assurance personnelle.

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'association organisatrice doit faire l'objet de la part de la (ou des) victime(s) ou à défaut de son association d'appartenance, et avant leur départ du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de ladite association.

Toute déclaration de sinistre est obligatoirement remplie par la victime, signée du président de son association et revêtue du cachet de l'association. Elle est envoyée à l'assurance de la FNASCE selon les modalités précisées par l'assureur et figurant sur le site de la FNASCE.

Article 8: Droit à l'image

Chaque participant à une organisation fédérale accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'évènement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et tout autre moyen existant ou non encore existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier.

Toute prise de vues ou de son, toute photographie, toute reproduction, totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé. Toute publication de ce type de document devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de la FNASCE. Tout participant à un challenge qui ne souhaite pas que son image soit exploitée par l'organisateur doit le mentionner au moment de son inscription. Toutefois, le participant qui sera sur une photo de foule prise dans un endroit public ne pourra refuser la publication de la dite photo.

Article 9 : Soins – hospitalisation

En cas de blessure ou d'accident, les participants à ce challenge autorisent l'organisateur à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de leur intégrité physique en permettant leur hospitalisation ou en recourant à des soins donnés par des professionnels de santé.

Article 10 : Désistement

- annulation entre le 1er et le 30 septembre : 80 % remboursés
- annulation entre 1er et le 15 octobre : 20 % remboursés
- annulation après le 15 octobre : aucun remboursement

Article 11 : Cas de force majeure

En cas de force majeure mettant en danger la sécurité des participants, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement ou d'annuler la manifestation après avis du représentant du comité directeur fédéral.

Article 12 : Acceptation du règlement

Par le seul fait de son inscription, tout participant au challenge adhère sans restriction aux dispositions générales et au présent règlement et accepte toutes les décisions des organisateurs pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.

Chaque responsable d'association s'engage à le diffuser à l'ensemble des participants.

Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas des points du présent règlement.

Article 13 :

Le déroulement du challenge peut être modifié en fonction du nombre de joueurs

Règlement sportif

Article 1 : Organisation de la compétition

Cinq tableaux sont proposés pour chaque catégorie : simple homme et dame, double homme et dame, mixte.

La participation à ce challenge n'est pas subordonnée à une phase régionale ou inter-régionale qualificative préalable. Toutefois, le nombre maximum de participants pour ce challenge est fixé à 120. Le cachet de la poste faisant foi, le comité d'organisation se réserve le droit de refuser les derniers inscrits.

Article 2 : Catégorie des participants

Tous les participants pourront prendre part à la compétition dans les conditions énoncées dans le présent règlement.

Un joueur licencié à la fédération française de badminton devra préciser son classement dans chaque série et ne pourra participer qu'aux concours « confirmé ». Par contre, tout autre joueur est laissé libre dans le choix du concours en connaissance de cause.

Les joueurs sont autorisés, pour un concours, à s'inscrire dans deux tableaux maximum dans la même série en simple et en double ou dans des séries différentes pour les concours « confirmé » jeune et adulte. Un joueur sans partenaire dans un tableau de mixte pourra s'inscrire au choix. Le comité d'organisation s'efforcera de satisfaire toute demande particulière sans garantie aucune, mais il se réservera également le droit de procéder à des regroupements dans les tableaux insuffisamment représentés.

Le panachage entre ASCEE est autorisé.

Article 3 : Constitution des tableaux

Le tirage au sort des tableaux sera effectué avant le challenge en présence du comité d'organisation. A titre indicatif, les horaires des premiers matchs seront transmis par mail dans la semaine précédent le challenge.

La répartition définitive entre les licenciés et non-licenciés de la fédération française de badminton sera effectuée préalablement à l'épreuve par le comité d'organisation.

Article 4 : Règlement de la fédération de tutelle de badminton

Les épreuves se déroulent suivant les règlements en vigueur de la fédération française de tutelle de badminton sauf disposition particulières prévues au présent règlement. De plus, pour rester dans l'esprit des rencontres de la FNASCE, toute dérogation devra avoir l'aval du vice-président chargé des sports et du responsable de la commission permanente des sports. Les épreuves se déroulent suivant les règlements en vigueur de la fédération française de de badminton.

Article 5 : Matériel

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires. Ainsi, les joueurs devront se munir de leur effet personnel, incluant la raquette.

Les volants sont également à la charge des joueurs (partage équitable des volants utilisés dans un match).

La matière constituant le volant est laissé à la libre appréciation des joueurs. Toutefois, dans les concours « confirmé » jeune ou adulte, le joueur le mieux classé peut imposer le volant en plume. Pour les autres concours, le volant en plastique reste la règle sauf accord des deux joueurs pour l'utilisation de volants en plume.

Le volant officiel est le SOSAN GRADE 1 ou MAVIS 500 pour tous les concours.

En cas de litige les volants vendus dans la salle seront retenus.

Article 6 : Déroulement des concours

a) - Catégorie Jeunes (de 13 à 19 ans).

Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper les séries de chaque concours ou les deux concours en cas de nécessité due au manque d'inscrits dans les séries ou concours.

Concours n°1 : « confirmé » :

Ce concours est ouvert à tous les participants et obligatoire pour tous les joueurs qui sont licenciés en compétition à la fédération française de badminton. Aucun surclassement n'est autorisé.

Trois séries sont proposées : minime (né en 1996 et 1997), cadet (né en 1994 et 1995) et junior (né en 1992 et 1993).

Tous les tableaux sont proposés : simple homme, simple dame, double homme, double dame et mixte. Le comité d'organisation se réserve le droit de procéder à des regroupements dans les tableaux insuffisamment représentés.

Pour toutes les séries et tous les tableaux, les phases préliminaires se dérouleront en poules. L'organisation se réserve toutefois le droit de faire jouer les doubles par élimination directe, dans l'intérêt des échéanciers.

Rappel : les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 3 inscrits. De plus, en cas d'inscriptions inférieures à 6, le tableau se jouera obligatoirement avec une poule unique ou une phase de poule suivie d'un tableau à élimination directe.

Concours n°2 : « loisir et débutant » :

Ce concours est ouvert à tous les participants qu'ils soient débutants ou inscrits en loisir dans un club de badminton.

Trois séries seront également proposées : minime (né en 1996 et 1997), cadet (né en 1994 et 1995) et junior (né en 1992 et 1993)

Tous les tableaux sont proposés : simple homme, simple dame, double homme, double dame et mixte. Le comité d'organisation se réserve le droit de procéder à des regroupements dans les tableaux insuffisamment représentés.

b) - Catégorie Adulte.

Aucun surclassement n'est autorisé.

Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper les séries de chaque concours ou les deux concours en cas de nécessité due au manque d'inscrits dans les séries ou concours.

Concours n°1 : « confirmé »

Ce concours est ouvert à tous les participants et obligatoire pour tous les joueurs qui sont licenciés en compétition à la fédération française de badminton.

Trois séries sont proposées de D à B.

- La série B comprend les classements B1, B2, B3 et B4.
- La série C comprend les classements C1, C2, C3 et C4.
- La série D comprend les classements D1, D2, D3 et D4.

Le classement national par série est défini par le Classement Permanent par Points de la fédération française de badminton.

Tous les tableaux sont proposés : simple homme, simple dame, double homme, double dame et mixte. Le comité d'organisation se réserve le droit de procéder à des regroupements dans les tableaux insuffisamment représentés.

Pour toutes les séries et tous les tableaux, les phases préliminaires se dérouleront en poules. L'organisation se réserve toutefois le droit de faire jouer les doubles par élimination directe, dans l'intérêt des échéanciers.

Rappel : les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 3 inscrits. De plus, en cas d'inscriptions inférieures à 6, le tableau se jouera obligatoirement avec une poule unique ou une phase de poule suivie d'un tableau à élimination directe.

Concours n°2 : « loisir et débutant »

Ce concours est ouvert à tous les participants qu'ils soient débutants ou inscrits en loisir dans un club de badminton. Il comprendra les joueurs NC (non classé) au niveau fédéral.

Tous les tableaux sont proposés : simple homme, simple dame, double homme, double dame et mixte. Le comité d'organisation se réserve le droit de procéder à des regroupements dans les tableaux insuffisamment représentés.

Afin de permettre à toutes les familles de participer et de découvrir le badminton, un tableau spécifique « débutant » pourra être proposé suivant le nombre de demandes formulées lors des inscriptions. Un accompagnateur connaissant toutes les règles de jeu abritera les matchs.

Article 7 : Arbitrage

Tous les matchs se disputeront en auto-arbitrage jusqu'aux finales.

Néanmoins, des arbitres seront à disposition en cas de nécessité.

Article 8 : Classement

En poule, le classement individuel des participants sera réalisé selon le nombre de match gagné par série et/ou par poule. Un joueur obtient 1 point pour un match gagné et 0 point pour un match perdu. En cas d'égalité, un point avérage est réalisé sur le nombre de manches (différence entre le nombre de manches gagnées et le nombre de matchs perdus sur l'ensemble des rencontres jouées) . En cas d'égalité un point avérage est réalisé sur le nombre de points marqués et le nombre de points encaissés sur l'ensemble des rencontres jouées).

Le classement par ASCEE sera réalisé grâce au cumul des points en fonction des matchs gagnés par chacun des représentants de chaque ASCEE dans chacun des concours.

En sortie de poule, trois points sont attribués au vainqueur, deux points au deuxième et un point au troisième. Ensuite auront lieu les matchs à élimination directe : trente points sont attribués au vainqueur, vingt points au finaliste et dix points au troisième. Un match entre les perdants de 1/2 finale sera organisé pour déterminer le troisième.

Pour les doubles, chacun des membres de l'équipe donnera son nombre de points à son ASCEE.

Article 9 : Récompenses

Le comité d'organisation sera heureux de féliciter tous les vainqueurs et finalistes avec de nombreux lots lors de la remise des prix.

Trophée fédéral : il est remis par le représentant fédéral et est obligatoirement attribué à l'ASCEE arrivée première au classement réalisé avec le classement du nombre total ses participants inscrits.

Assiette du ministre : elle est remise par le représentant de la direction et est obligatoirement attribuée à l'ASCEE arrivée deuxième au classement par participants.

Trophée du nombre : il sera remis à l'ASCE ayant le plus grand nombre de sportifs, en dehors de l'ASCE organisatrice. En cas d'égalité, c'est l'ASCE la plus éloignée qui sera récompensée. Il est remis par le représentant de la commission permanente des sports fédéral.

Trophée Partenaire : il est obligatoirement attribué à la première équipe partenaire classée. En aucun cas, une équipe partenaire ne peut se voir attribuer les trophées fédéraux et coupe du ministre.

Article 10: Pénalités et sanctions

Pour les cas de discipline sportive qu'il aurait à examiner, le comité d'organisation peut sanctionner une équipe dont le comportement antisportif le nécessite. En cas d'incidents graves, il peut exclure du challenge le concurrent ou l'équipe fautive. Les sanctions immédiates prises par le comité d'organisation ne préjugent pas des sanctions qui pourraient être prises ultérieurement par la FNASCE (commission de discipline).

Article 11 : Réclamations

Les réclamations éventuelles concernant la composition d'une équipe, la qualification d'un ou plusieurs joueurs, etc...) sont immédiatement formulées auprès du comité d'organisation **avant le départ du challenge**. Elles peuvent être verbales ou écrites.

Les réclamations concernant des litiges survenus pendant le déroulement d'un concours devront être immédiatement formulées à la fin de ce dernier **par écrit** auprès du comité d'organisation, dans ce cas, **le délai de dépôt n'excédera pas un quart d'heure**.

Les résultats des classements seront affichés un quart d'heure avant leur promulgation officielle. Les réclamations relatives aux résultats pourront être déposées auprès du représentant de la commission permanente des sports pendant ce laps de temps. Dès l'annonce officielle des résultats, aucune réclamation sur le classement ne sera recevable et les résultats considérés comme définitifs.

Article 12 : droits et devoirs individuels particuliers

Il est interdit de fumer dans toutes les enceintes intérieures du Lycée et de coller des affiches sur les murs (des lieux spécifiques seront prévus pour tous les besoins éventuels d'information).

Les participants sont priés de laisser les lieux dans l'état de propreté initiale.

Organisation des matchs

Article 1 : Déroulement

Un match se joue au meilleur de trois sets en 21 points. Le joueur qui le premier remporte deux sets, gagne le match.

En double, comme pour le simple, les matchs sont disputés en deux manches gagnantes de 21 points, avec prolongation si nécessaire à égalité à 20 points.

Avant le début d'un match un tirage au sort, entre joueurs, doit avoir lieu et le joueur ou l'équipe qui gagne le tirage au sort doit exercer son choix l'une des deux alternatives :

- servir ou recevoir en premier ;
- commencer le jeu sur l'un ou l'autre des demi-terrains.

Le perdant du tirage au sort doit alors exercer son choix sur l'alternative restante.

Les joueurs disposeront de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match. Passer ce délai le joueur non présent sur le court est éliminé quel que soit le niveau de la compétition. Le temps de repos entre 2 matchs sera au minimum de 20 minutes.

Article 2 : Changement de demi-terrain

Quand le score atteint la première fois dans le set 11, les joueurs bénéficient d'un arrêt de 60 secondes. Une interruption de 120 secondes est possible entre chaque set.

Au troisième set, les joueurs changent de demi terrain lorsque le score atteint la première fois 11. Il est possible de quitter l'aire de jeu pendant les interruptions de 60 et 120 secondes, mais les joueurs doivent être présents à l'annonce "20 secondes".

Article 3 : Fautes

Si les joueurs commettent une erreur de placement celle-ci sera corrigée dès que l'on s'aperçoit de l'erreur, mais le score est maintenu.

Tout volant touchant les structures sera déclaré faute sauf au service où il sera considéré à remettre dans la limite de 3 essais.

Adressez vos courriers à : Secrétariat de l'ASCE 55 - DDT 15 - Challenge de badminton
14 rue Antoine Durenne - Parc Bradfer – BP10501 - 55012 BAR LE DUC CEDEX
Téléphone : 03/29/79/92/62
contact : DUPONT Brigitte - brigitte.dupont@meuse.gouv.fr – 06/09/11/25/09
MALTHIERY Delphine –

delphine.malthiery@meuse.gouv.fr – 03/29/79/93/30

Programme du séjour

vendredi 28 octobre

Après midi : Arrivée des participants à partir de 15h -accueil dans l'enceinte du lycée Henri Vogt pour les formalités administratives.

Soirée :20h00 - Verre de l'amitié - Repas sur place pris en commun.
21h00 – Explication du déroulement des épreuves avec le président du Comité Meuse

Samedi 29 octobre

Matin : à partir de 7h00 : petit déjeuner dans l'internat du lycée ou à l'hôtel selon les cas

à partir de 9h00 : début des épreuves de badminton (selon convocation)

Midi : Repas dans l'enceinte du lycée à compter de 13h00.
Service « à la carte » en fonction des horaires des matchs

Après-midi :

Programme culturel :

13h30 et 16h00 en fonction du nombre d'inscription groupe de 15 à 20 personnes) pour une visite guidée du centre ville de Commercy – durée 1h00

13h30 et 16h30 en fonction du nombre d'inscription groupe de 15 à 20 personnes) pour une visite guidée du Musée de la Céramique et de l'Ivoire – durée 1h00

15h00 et 16h30 en fonction du nombre d'inscription groupe de 15 à 20 personnes) pour une visite guidée autour du château Stanislas – durée 1h00

Tarif : 8€ par personne pour les trois visites (possibilité de détailler)

Programme sportif :

Consulter les tableaux affichés

Soirée : 20h30 repas de clôture surprise à base de produits locaux et de saison
à partir de 21h00 animations et soirée spectacle

dimanche 30 octobre

Matin : à partir de 7h00, petit déjeuner dans l'internat du lycée ou à l'hôtel selon les cas
Libération des chambres pour 12h00.

Programme culturel :

9h30 : visite guidée de la mairie d'Euville et de son église en pierre – durée 1h00

puis visite des carrières d'Euville - durée 1h00

tarif : 5€/personne

Retour pour 12h30

Programme sportif :

Consulter les tableaux affichés.

Après-midi :

14h30 : promulgation des résultats

15h00 : remise des prix du challenge « badminton » et des différentes récompenses avec pot de l'amitié.

Puis départ du site pour les participants dans leurs départements respectifs

Challenge national de Badminton - Fiche d'inscription individuelle

Nom : Prénom :

date de naissance : Service :

adresse :

ASCE n° : N° de carte d'adhérent ASCE :

Classement fédéral : Age : ans

Homme

Femme

Sportif Catégorie : N° Concours :

simple *

double *

mixte *

partenaire : partenaire :

(
*) : deux tableaux maximum. Partenaire : au choix possible.

Accompagnateur

Accompagnateur désirant participer à (aux) la visite (s) :

**Du vendredi soir au dimanche matin inclus : 110 Euros en internat (90 places, remplie en priorité)
130 Euros à l'hôtel**

**Forfait incluant les frais d'hébergement, de repas et d'organisations.
Les visites ne sont pas comprises .**

Personnes avec qui vous désirez partager la chambre :

Nom : prénom : ASCE() :

Nom : prénom : ASCE() :

Nom : prénom : ASCE() :

" je soussigné, , certifie avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions"

Date et signature :

Challenge national de Badminton - Fiche récapitulative des inscrits

Joindre la copie des certificats médicaux de non contre indication à la pratique du sport datant de moins de un an à la date du challenge ou de la licence de la fédération sportive concernée.

N°1	Noms	Prénoms	N° Carte	Filiation	Extérieurs oui / non	Fiche sanitaire oui / non	Certifi- catsmédi- cal oui / non
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							

Total général en Euros : € par chèque global à l'ordre de l'ASCE 55 .

Nom de la personne à contacter :

Numéro de téléphone :

Adresse courriel :

Tout participant est placé sous la responsabilité du président de l'association d'appartenance. Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible des sanctions définies par la commission de discipline fédérale.

Je soussigné, président (e) de l'ASCEE atteste que les informations ci-dessus sont exactes.

Fait à

le

Signature du (de la) président(e)

Cachet de l'association

